

BULLETIN D'INFORMATION JUIN 2020

MOT DE LA MAIRESSE

Chers (es) macaziens et macaziennes,

Ι Δ ΜΔCΔΖΔ

J'espère que vous allez bien physiquement et moralement. Ce n'est pas facile de rester isolé sur une aussi longue période de temps et souvent le moral nous joue des tours. La chaleur et l'humidité intenses viennent ajouter aux difficultés dues à cette période de pandémie. Cela vous affecte? N'hésitez pas à demander de l'aide.

Cette période de pandémie demande à notre municipalité de nous renouveler et d'innover afin de garder les services près de nos citoyens. Dès le début, notre directeur a proposé au conseil sa vision de l'organisation municipale qui a su donner un rythme de croisière à tous nos employée-es en les sécurisant.

Plusieurs annonces gouvernementales ont été faites au cours des dernières semaines. Certains(es) d'entre vous ont manifesté leur inquiétude quant au démantèlement des barrières qui limitaient l'accès dans les municipalités de notre MRC. On peut se rendre compte que plusieurs villégiateurs attendaient cette mesure afin de retrouver la quiétude de leur maison secondaire. Heureusement, cette réouverture de notre territoire n'a pas amené une augmentation de cas pour l'instant et c'est très encourageant pour l'avenir. Merci à nos villégiateurs de suivre les consignes gouvernementales et je continue à leur recommander d'appliquer les consignes gouvernementales et de limiter leurs sorties dans les lieux publics.

L'annonce de l'ouverture des bibliothèques va faire plaisir à plusieurs d'entre vous. La reprise de cette activité se fera en juin en respectant toutes les modalités requises pour protéger et le public et nos employés.es.

Nous sommes toujours dans l'attente de l'autorisation du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation pour reprendre nos séances municipales publiques. D'ici là, nous poursuivrons nos séances à huis clos. Cela ne signifie pas que les citoyens.nes ne peuvent pas interpeller leurs élus.es. Le projet d'ordre du jour est diffusé la semaine précédent les séances permettant ainsi au public d'adresser leur question au conseil. Les membres en prendront connaissance et les citoyens recevront des réponses lors des séances. Ces dernières sont enregistrées et diffusées quelques jours suivant la séance. Vous pouvez les visionner sur notre page Youtube. Nous vous demandons d'être indulgents lorsque vous en prendrez connaissance; il est difficile d'assurer la gestion à distance compte tenu de la qualité du service d'internet de chacun de nos fournisseurs.

Tel que nous l'avons annoncé, les activités estivales sont annulées incluant la fête des ethnies. Nous suivons les annonces gouvernementales et nous verrons à l'automne si nous pourrons mettre en place quelques activités afin d'avoir le plaisir de vous saluer. Nous avons tous et toutes hâte de vous retrouver. On s'ennuie de nos contacts avec vous.

Je vous souhaite un très bel été, profitons de cette saison pour nous ressourcer, admirer la nature en pratiquant des activités individuelles tout en respectant les consignes sanitaires afin de limiter la propagation. Cette pandémie nous donne une grande leçon de vie : profitons du moment présent.

Votre mairesse, Céline Beauregard



SOMMAIRE:

·Mot de la mairesse	1
·Mot du directeur général	2
·Faits saillants des séances	3
·Urbanisme et offre d'emploi	4
·Bibliothèque et concours photos	5
·Installations sportives et camp de jour	6
·Informations générales	7
·Lavage des embarcations	8





CONTACTEZ-NOUS:

Tél.: 819.275.2077
Fax: 819.275.3429
Courriel: info@munilamacaza.ca

URGENCE de voirie : 819.278.5074

En raison de la pandémie de coronavirus, le bureau municipal est fermé aux visiteurs.

Horaire de la station de lavage d'embarcation

Lundi au jeudi : 8h à 16h sur appel au 819.425.4913

Vendredi : 8h à 20h - Samedi : 8h à 18h Dimanche : 8h à 16h

Horaire écocentre
vendredi et samedi de 8h à 12h
et de 12h30 à 16h

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Au cours des dernières semaines, la Municipalité a dû s'adapter rapidement et prendre des décisions difficiles dans le contexte du coronavirus. Ainsi, plusieurs services aux citoyens ont dû être suspendus tels que les activités de loisirs, qui sont annulées au moins jusqu'au 31 août alors que la fête des ethnies, prévue en septembre, est remise à l'an prochain. La bibliothèque a aussi fermé ses portes, mais elle pourra reprendre graduellement du service au cours du mois de juin en conformité avec les consignes du gouvernement du Québec. Cette situation a forcé la Municipalité à faire des mises à pied temporaires dans ces départements. Les services essentiels tels que les services administratifs, l'entretien des routes, les services de l'écocentre et la station de lavage d'embarcations ont quant à eux été maintenus en tout temps avec les ajustements nécessaires pour assurer la sécurité des citoyens et des employés municipaux. Par ailleurs, les employés du bureau municipal ont dû adapter leurs méthodes de travail afin d'être en mesure de servir les citoyens à distance (demandes de permis, paiement des taxes municipales, etc.) tout en effectuant du télétravail et en conciliant travail et famille alors que les écoles et garderies étaient fermées. Cela a nécessité l'implantation rapide de nouveaux outils de travail tels que les logiciels de vidéoconférence et de télétravail.

Dans ce contexte, je tiens à remercier les citoyens pour leur patience et leur compréhension. Je tiens aussi à remercier les employés municipaux qui ont tous fait preuve d'une grande capacité d'adaptation en gardant toujours l'intérêt et la sécurité des macaziens en tête. Je tiens aussi à souligner le travail des employés qui ont contribué aux nombreuses tâches en lien avec le soutien communautaire (livraison de nourriture, accompagnement, etc.).

La Municipalité est par ailleurs consciente que les macaziens et les entreprises de La Macaza affrontent de nombreux défis en cette période de pandémie (perte de revenus, stress, etc.). C'est pour cette raison que les intérêts et pénalités sur les taxes municipales de 2020 ont été suspendus par le conseil municipal jusqu'au 30 juin 2020. La Municipalité révise aussi actuellement son *Programme d'aide au développement économique* afin d'être en mesure d'aider à la relance des entreprises qui en auront besoin au cours des prochains mois.

Malgré la crise, de beaux événements continuent à se produire. J'ai informé le conseil municipal, au cours des dernières semaines, que ma conjointe est enceinte et que son accouchement est prévu à la mi-septembre. Je prévois donc prendre un congé parental et c'est madame Caroline Dupuis, qui occupe actuellement le poste de directrice générale adjointe, qui assurera l'intérim à la direction générale durant mon absence. La Municipalité a donc affiché un poste de directeur(trice) général(e) adjoint(e) par intérim pour seconder madame Dupuis à la direction. Si vous connaissez une personne qui a le profil de l'emploi, n'hésitez pas à la référer au site internet de la Municipalité où est affichée une copie de l'offre d'emploi en question.

Au cours des prochaines semaines, dans le contexte du déconfinement progressif de l'économie québécoise, je vous encourage à suivre les consignes de sécurité du gouvernement québécois tout en vous référant régulièrement au site Web, à la page Facebook et à l'infolettre de la Municipalité pour être informés des derniers développements. Bon été à tous!

Étienne Gougoux Directeur général et secrétaire-trésorier

FAITS SAILLANTS DES SÉANCES DU CONSEIL

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2020:

- -Les membres du conseil ont octroyé le contrat des travaux de réfection du chemin de l'Aéroport sur environ 1.4 kilomètre à l'entreprise Uniroc Construction Inc. La Municipalité avait reçu cinq soumissions pour cet appel d'offres public. Uniroc Construction Inc. était le plus bas soumissionnaire avec une offre au montant de 398 179.24\$. La Municipalité a reçu une aide financière du Ministère des Transports pour ce projet qui couvre 90% des coûts.
- -Le conseil a octroyé un contrat de surveillance des travaux de réfection du chemin de l'Aéroport à l'entreprise Solmatech au montant de 9 591\$ plus les taxes applicables. La Municipalité avait invité trois entreprises à soumettre une offre pour ce projet.
- -Les élus.es ont octroyé le contrat de contrôle de la qualité des matériaux utilisés pour la réfection du chemin de l'Aéroport à l'entreprise Solmatech au montant de 11 249\$ plus les taxes applicables. La Municipalité avait invité trois entreprises à soumettre une offre pour ce projet.
- Les membres du conseil ont nommé monsieur Pierre Rubaschkin comme maire suppléant pour une période de six mois ainsi que comme représentant substitut de la Municipalité auprès de Tricentris, de la RIDR et de la RCER.
- -Le conseil a résolu de donner les pourboires reçus lors de la livraison de biens essentiels par les cols bleu durant la pandémie à la cuisine collective.
- -Les membres du conseil ont procédé à l'embauche de quatre étudiants.es pour la saison estivale 2020: Alexanne Robitaille, Arnaud Dugroprez, Audrey Lebeau et Jérémy Plouffe.
- -Les élus.es ont approuvé la dépense pour développer le module «Taxation, perception et comptes clients» de PG Solution au coût de 1 610\$ plus les taxes applicables afin d'harmoniser les données des contribuables avec la MRC d'Antoine-Labelle.
- -Le conseil a procédé à l'embauche de Francis Boussaroque comme journalier saisonnier à la voirie.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2020:

-Les élus.es ont procédé à la désignation des préposés à la station de lavage pour l'application de la règlementation en lien avec l'obligation de lavage des embarcations et la protection des plans d'eau contre l'introduction et la propagation des plantes et espèces aquatiques exotiques envahissantes.

Par ailleurs, durant la période ou les rassemblements sont interdits en raison de la pandémie du coronavirus, les citoyens.nes sont invités à prendre connaissance de l'ordre de jour des séances du conseil et à faire parvenir leurs questions au bureau municipal. Les membres du conseil y répondront lors des séances à huis clos (sans public). Vous pouvez faire parvenir vos questions à <u>dga@munilamacaza.ca</u> ou par téléphone au 819 275.2077 poste 23. L'ordre du jour est publié sur le site Web de la Municipalité la semaine précédent la séance.

Caroline Dupuis Directrice générale adjointe

Ce document se veut un simple résumé des faits saillants des informations, délibérations et décisions du Conseil Municipal en assemblée publique de Conseil et est publié à titre informatif seulement et n'a, par conséquent, aucune valeur légale à cet égard. Toute personne désireuse de connaître la nature exacte des informations qui apparaissent au présent bulletin doit consulter le texte du procès-verbal dûment adopté par le Conseil Municipal, disponible, notamment sur le site internet de la Municipalité.

OFFRE D'EMPLOI: JOURNALIER-CHAUFFEUR-OPÉRATEUR

Sous l'autorité du contremaître aux travaux publics, l'employé aura comme mandat principal de conduire et opérer de la machinerie ainsi que des véhicules lourds avec ou sans équipements, d'effectuer des travaux d'entretien, de réparation et de déneigement des chemins et des routes, ainsi que l'entretien général des infrastructures municipales et des espaces verts ainsi que divers travaux de journalier. Il peut aussi être appelé à travailler à l'écocentre et à effectuer de la signalisation routière.

Les personnes intéressées à poser leur candidature pour le poste de journalier-chauffeur-opérateur peuvent le faire en envoyant leur curriculum vitae et une lettre d'intention par courriel à l'attention de monsieur Étienne Gougoux, directeur général à <u>dirgen@munilamacaza.ca.</u>

Veuillez prendre note que les contenants bleus de récupération de plastique # 6 (polystyrène, etc.), qui étaient installés en arrière de l'hôtel de ville, sont maintenant à l'écocentre, situé au 1 chemin Roger-Hébert.



Urbanisme — Obtenir un permis municipal à l'ère du Coronavirus

Les citoyens n'ayant plus accès à l'hôtel de ville pour une durée indéterminée, une mesure préventive afin de limiter la propagation du Coronavirus, il est possible de venir au bureau de l'urbanisme sur **RENDEZ-VOUS** afin d'obtenir un permis ou un certificat d'autorisation pour des travaux ou autres projets. Toutefois, si vous avez accès à internet, il est recommandé de procéder à une demande de permis en ligne ou par la poste. **Voici les étapes :**

- 1. Remplissez votre demande de permis sur les formulaires disponibles sur notre site internet : https://www.munilamacaza.ca/demande-de-permis (vous n'avez pas internet? Communiquez au 819-275-2077 poste 24 et nous vous acheminerons le formulaire approprié par la poste).
- 2. Transmettez-nous votre formulaire rempli, avec les documents nécessaires en annexe, par courriel à <u>urba2@munilamacaza</u>.ca, ou par la poste au 53, rue des Pionniers, La Macaza (Québec) J0T 1R0.
- 3. Il faut joindre à la demande le paiement applicable (édicté au chapitre 5 du règlement 217 : https://www.munilamacaza.ca/files/documentation/217_permis_et_certificats_corige_2016-_0.pdf). Le paiement peut s'effectuer par carte de crédit par téléphone à la réception : 819-275-2077 poste 21 ou être envoyé par la poste par chèque au nom de la Municipalité de La Macaza. Suite à l'analyse de votre demande par l'un de nos urbanistes (prévoir un délai approximatif de deux semaines) vous recevrez votre permis par courriel ou par la poste.
- 4. Pour toute question relative à la prise, de permis ou concernant la règlementation veuillez contacter M. Claude Bruneau au 819-275-2077 poste 24 ou à urba2@munilamacaza.ca Nous vous rappelons également que toute la règlementation est disponible en ligne sur notre site internet : https://www.munilamacaza.ca/reglementation-urbanisme

Concours photos 2020

Le concours photos s'adresse à tous les photographes résidents ou villégiateurs de tous âges, débutants ou professionnels. Nous vous invitons a soumettre vos plus belles PHOTOS D'ANIMAUX DOMESTIQUES OU SAUVAGES en format paysage (horizontal).

Le concours offre aux participants la chance de voir leurs photographies publiées et leurs noms mentionnés dans l'une des pages du prochain calendrier, du prochain bulletin municipal ou sur le site Web ainsi que sur la page Facebook de la Municipalité. Le concours se termine à la fin du mois de septembre.

Vous pouvez soumettre jusqu'à quatre (4) photos à:

adjadm@munilamacaza.ca









OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

En lien avec les consignes du gouvernement du Québec quand aux étapes de déconfinement, la **Municipalité ouvrira la bibliothèque municipale en juin.** Différentes modalités sont à l'étude: prêt de livres seulement, livre prêté et livré sur rendez-vous, par l'arrière de l'hôtel de ville, etc. La santé et sécurité des employés.es et des citoyens.nes demeurent une priorité et toutes les mesures de désinfection, de prévention et de distanciation seront de mise en lien avec l'ouverture de la bibliothèque. Pour connaître les horaires d'ouverture de la bibliothèque en juin ainsi que les consignes qui seront appliquées, visitez la page Facebook et le site Web de la Municipalité à www.munilamacaza.ca ou appelez au 819 275.2077 poste 26.

Ma municipalité va briller!

La municipalité désire vous lancer le défi: " Ma municipalité va briller'!"

Ce défi consiste à réaliser un nettoie-t-on individuel pour le nettoyage des bordures des chemins publics et des fossés qui se situent dans notre municipalité.

Après votre défi, prenez une photographie de votre ''récolte'' et envoyez -nous cette dernière. Le concours prendra fin le 24 août 2020.

Nous effectuerons 2 tirages au sort le 25 août, parmi les photos reçues. Les gagnants recevront 1 prix offert par des commerces locaux!

Vous pouvez soumettre votre photo à : adjadm@munilamacaza.ca

Merci de prendre soin de notre environnement!

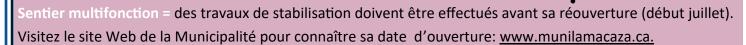


OUVERTURE DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Parc Adoph-Ozell = ouvert (sauf les modules de jeux pour enfants)

Parc de planche à roulettes = ouvert

Tennis = ouvert (seulement en simple)





DISTANCIATION SOCIALE DE 2 MÈTRES OBLIGATOIRE. LIMITE DE DEUX UTILISATEURS À LA FOIS SUR LE PARC À ROULETTES. LE PORT DU MASQUE EST FORTEMENT ENCOURAGÉ. LES ACCÈS AUX TOILETTES, À HÔTEL DE VILLE ET AU CABANON DEMEURERONT FERMÉS AU PUBLIC, IL N'Y AURA AUCUN PRÊT D'ÉQUIPEMENT ET L'ABREUVOIR SERA FERMÉ JUSQU'À NOUVEL ORDRE. N'OUBLIEZ PAS D'APPORTER VOTRE BOUTEILLE D'EAU!

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!



Camp de jour 2020

POUR LES 5 À 12 ANS (MATERNELLE 4 ANS COMPLÉTÉE)

Afin de pouvoir planifier adéquatement le camp, nous invitons les familles de Rivière-Rouge et de La Macaza à préinscrire leurs enfants :

Préinscription en ligne seulement :

Du 1er au 5 juin au : www.riviere-rouge.ca

Places limitées: Comme le ratio sera grandement réduit, nous procèderons par priorité :

1: Service essentiel

Il est essentiel d'inscrire votre titre d'emploi

2: Service prioritaire

3: Premier arrivé, premier inscrit

Pour assistance, contactez-nous au 819 275-2929 poste 224 ou 242

IMPORTANT

Votre préinscription ne signifie pas que le camp de jour aura lieu cet été

Merci de votre compréhension

!! NOUVEAUTÉ !! MODALITÉS DE PAIEMENT EN LIGNE

Dès que nous aurons les confirmations nécessaires, nous vous contacterons pour valider votre inscription.

Plusieurs versements possibles. La totalité du montant doit être payée avant le 26 juin.

TRANSPORT MÉDICAUX ET LIVRAISON DE BIENS ESSENTIELS

Depuis le mois de mars, en raison de la pandémie de coronavirus, les élus.es de la Municipalité, en lien avec l'appel à la solidarité du gouvernement québécois et en mesures exceptionnelles, ont mis aux services de leurs citoyens, des services de transport médicaux et de livraison de biens essentiels.

De la mi-mars à la fin mai, c'est plus de 60 résidences qui ont bénéficié de ce soutien communautaire. C'est 220 déplacements qui ont été effectués par les cols bleus de la voirie avec des camions de la Municipalité. Les membres du conseil ont pris la résolution en avril dernier, de remettre les pourboires reçus lors des livraisons à la cuisine collective de La Macaza.

Grâce au travail des cols bleus et à la générosité des citoyens desservis, c'est 600\$ qui ont été amassés!



** Nouveauté **

Vous pouvez maintenant voir en différé les séances du conseil qui se déroulent par visioconférence à huis clos (sans public) sur notre chaîne youtube :

https://www.youtube.com/channel/UCFflawnGcwoXzpswV2rwh w/featured

LES TRAVAUX ONT REPRIS POUR L'INSTALLATION DE LA FIBRE OPTIQUE - INTERNET HAUTE VITESSE

Pour toutes questions concernant l'avancement des travaux d'installation de la fibre optique ou les services qui seront offerts ainsi que les modalités de branchement, contactez la CTAL au 819.623.2825 ou visitez leur site Web au <u>www.ctal.ca.</u>

Carte des travaux routiers

Le Ministère des Transports du Québec mettra en ligne sous peu une page Web indiquant les chantiers routiers planifiés pour la saison 2020. Vous pourrez y voir les travaux par région. Visitez le site internet du ministère au www.transports.gouv.qc.ca pour connaître la date de la mise en ligne de cette carte.





SACHEZ QUOI FAIRE AVANT, PENDANT ET APRÈS UN FEU DE FORÊT

Le gouvernement du Québec vient de mettre en ligne un guide qui recense toutes les informations, consignes et organisations publiques qui peuvent vous aider en lien avec les feux de forêt. Ce guide est sur la page d'accueil du site internet de la municipalité: www.munilamacaza.ca.

Pour signaler un feu de forêt, pour obtenir des renseignements sur la situation des feux de forêts appelez la Société de protection des forêts contre le feu au **1 800.463.3389.**

OBLIGATION DE LAVAGE DES EMBARCATIONS

Toutes les embarcations, motorisées et non motorisées doivent être lavées avant d'être mise à l'eau sur les plans d'eau de la Municipalité de La Macaza.

TÉLÉPHONE DE LA STATION: 819.425.4913

HEURES D'OUVERTURE DE LA STATION DE LAVAGE:

Lundi au jeudi : 8h à 16h sur appel au 819.425.4913 (prévoir 15 à 30 minutes de délai)

Vendredi: 8h à 20h Samedi: 8h à 18h Dimanche: 8h à 16h

COÛT:

Gratuit pour les contribuables et les résidents (sur présentation d'une preuve de résidence). Pour les personnes non contribuable, voir le plan de tarification à la station de lavage.

EXEMPTION DE LAVAGE:

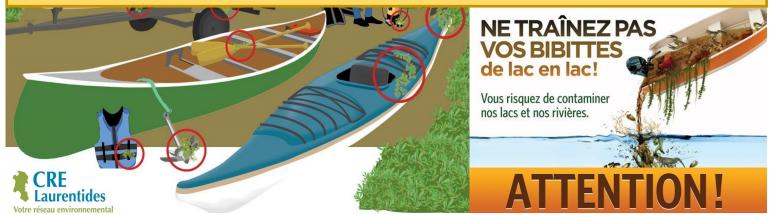
Les résidents riverains, dont l'embarcation a été hivernisée sur leur terrain, que leur embarcation demeure sur le même plan d'eau, et dont l'embarcation est mise à l'eau à partir de leur terrain peuvent se prévaloir d'une exemption de lavage. Les citoyens concernés doivent remplir un formulaire disponible à la station de lavage dans lequel ils attestent formellement de la situation de leur embarcation.

CLÉ POUR LES BARRIÈRES DES DESCENTES PUBLIQUES DU LAC CHAUD ET DU LAC MACAZA:

Un dépôt de cent dollars (100\$) est obligatoire (contribuable, résident et non contribuable) par carte de crédit. La clé doit être retournée à la station de lavage maximum 48 heures après le prêt. Passé ce délai, le dépôt est encaissé par la Municipalité et les contrevenants sont aussi passibles d'une amende minimale de 300\$.

EMBARCATIONS NON MOTORISÉES

Les embarcations non motorisées (canot, kayaK, etc.) doivent être lavées par le propriétaire. On doit faire une inspection visuelle et s'assurer qu'il n'y a aucun débris végétaux d'accrochés sur l'embarcation. Il faut vider toute l'eau pouvant s'être accumulée dans le fond de l'embarcation. On nettoie l'embarcation en brossant la coque avec de l'eau d'un robinet à l'extérieur et éloigné de la rive du plan d'eau. Les pagaies, ancres et autres accessoires sont aussi de grands vecteurs de contamination, leur lavage et leur brossage sont donc très importants.



VOTRE MUNICIPALITÉ VOUS INFORME!

La Municipalité diffuse de l'information régulièrement en lien avec, notamment les étapes du déconfinement, sur ses plateformes de communication:

- 1- Inscrivez vous à l'infolettre en envoyant votre adresse courriel à info@munilamacaza.ca
- 2- Abonnez vous à la page Fabebook de la Municipalité
- 3- Visitez le site Web à www.munilamacaza.ca